

Département des Bouches-du-Rhône
Centre communal d'action sociale de Martigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Convocation du 31 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 8
Quorum : 5
Nombre de présents : 8
Nombre de représentés : 0

SEANCE DU 7 avril 2025

Affichage du procès-verbal en date du :
21 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 15h30 à l'Hôtel de Ville – salle des Commissions, avenue Louis Sammut – 13500 MARTIGUES, sous la présidence de Madame Charlette BENARD, vice-présidente du CCAS.

DELIBERATION N° 25-009

Personnel – Modification de l'organigramme par redéploiement d'un poste d'aide-cuisinier à temps complet du club-resto Jourde vers le club-resto Charles Moulet à compter du 1er mai 2025

Administrateurs présents :

Mme **Charlette BENARD**, Conseillère Municipale, Vice-Présidente du CCAS,
M. **Bernard CATHALOT**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine du handicap (La Chrysalide), Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (APDL),
Mme **Huguette COSTA**, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
Mme **Carole D'AMBROSIO**, Conseillère Municipale,
Mme **Martine DUMOND**, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
Mme **Nathalie LEFEBVRE**, Adjointe au Maire,
M. **Charles LINARES**, Conseiller Municipal,
M. **Vincent THERON**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),

Administrateurs représentés : Sans objet

Administrateurs excusés :

Empêché :

Mr **Gaby CHARROUX**, président du CCAS et du conseil d'administration

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Monsieur Charles LINARES** est nommé **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Charlette BENARD, vice-présidente, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le service de restauration au sein du club-resto Jourde s'effectue désormais et de manière pérenne sur une seule salle au lieu des deux initialement prévues. La charge de service sur la deuxième salle de service est désormais caduque.

Parallèlement, le nombre de repas servis par agent sur le club-resto Charles Moulet est plus élevé. C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui de redéployer un poste à temps non-complet (0,70 ETP) d'aide cuisinier du club-resto Jourde vers le club-resto Charles Moulet.

Ceci exposé,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'Avis du comité social territorial en date du 2 avril 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1^{er} : Est approuvée la modification de l'organigramme par redéploiement d'un poste d'aide-cuisinier du club-resto Jourde vers le club-resto Charles Moulet à compter du 1^{er} mai 2025.

Article 2 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA – 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Fait à MARTIGUES le 7 avril 2025

Pour extrait conforme,

Charles LINARIES
secrétaire de séance

Charlette BENARD
vice-présidente

